

*Initiatives ministérielles*

remplacerait le membre qui est incapable d'assister à une réunion donnée du comité. J'estime, que ce qui va arriver, c'est que les députés du gouvernement ne désigneront pas de substituts, de sorte que le whip du gouvernement pourra choisir les remplaçants qu'il veut parmi cette grande réserve de simples députés, ce qui aura pour effet de diluer l'expertise du comité plutôt que l'accroître. Nous reviendrons ainsi à l'ancien système au sein duquel le whip aurait le pouvoir d'inonder le comité de gens qui ne savent pas de quoi il ressort quinze minutes avant la tenue d'un vote, dans le but de contrer les propositions de gens qui eux le savent, et qui s'esquiveraient après.

• (1620)

Je pense qu'on s'éloigne ainsi davantage des recommandations du rapport McGrath.

On a vu il y a quelques semaines une détérioration accrue des progrès qu'avait amenés le rapport McGrath. Ce n'est pas lié aux propositions actuelles. Par deux fois, j'ai invoqué le Règlement pour me plaindre du fait que le gouvernement interprétait les motions présentées le jour réservé à l'opposition comme des motions de censure. Nous nous sommes donné beaucoup de mal—étant donné que le vote libre constitue un moyen d'accroître le pouvoir des simples députés—pour retirer la question de confiance dans le Règlement, en ce qui a trait aux motions présentées par l'opposition. Et nous l'avons fait. Nous ne la retrouvons plus dans le Règlement. Les motions qui font l'objet d'un vote ne sont plus désignées comme des motions de censure, seulement comme des motions qui seront mises aux voix. Et nous l'avons fait sciemment.

Or, il y a deux semaines, juste avant que nous fassions relâche pour Pâques, j'ai entendu des députés dire qu'il s'agissait de motions de censure. Ils répétaient la même vieille rengaine, c'était comme si le Comité McGrath n'avait jamais existé, ni recommandé une telle mesure. Comme j'hésite toujours à croire de telles choses, ce n'est qu'à ce moment-là que je me suis enfin rendu compte que le gouvernement avait l'intention de mettre de côté les principes défendus par le Comité McGrath—j'espère que ce n'est pas délibérément, mais c'est ce qui se passe dans les faits.

Une motion d'appui au régime public d'assurance-maladie avait été présentée à la Chambre. On lui demandait tout simplement de réaffirmer son appui, ce n'était pas une motion comportant des critiques à l'égard de qui que ce soit. Nous aurions tous pu voter en sa faveur, monsieur le Président. La Chambre des communes aurait

pu se prononcer à l'unanimité sur un important programme social. Mais non, au lieu de cela, le gouvernement nous a servi cet argument très décevant que c'était après tout une motion de censure.

C'était l'une des plus grandes percées du Comité McGrath d'avoir modifié la procédure entourant les motions présentées les jours réservés à l'opposition pour donner plus de liberté aux députés de l'arrière-ban du gouvernement, et aussi aux députés des autres partis, en leur permettant de voter à leur guise sur ce type de motions.

Mais rien de tel ne s'est produit. Ce n'est pas uniquement la faute du gouvernement, mais de toute notre culture politique qui tient le désaccord pour un signe de faiblesse et non pas pour un signe de force. Et nous n'avons pas assisté à l'expression de la libre pensée que nous avions envisagée à l'époque.

Mais je crois que c'était vraiment regrettable de la part du gouvernement d'intervenir et de tuer, somme toute, cette expression de la libre pensée en nous donnant cette interprétation des motions présentées les jours réservés à l'opposition. Cette innovation n'avait pas encore fonctionné mais cela aurait peut-être pu marcher. Or, si le gouvernement maintient la position qu'il a défendue il y a deux semaines concernant les motions présentées les jours réservés à l'opposition, cette innovation n'aboutira jamais, jamais.

Pour revenir à la question des comités, le gouvernement prétend vouloir accorder une semaine aux députés pour leur permettre de se rendre dans leur circonscription afin de rencontrer leurs électeurs, mais il modifie en même temps les dispositions du Règlement régissant les comités de telle sorte que les gens auront plus de mal à communiquer avec leur député quand il est appelé à siéger au sein d'un comité chargé d'étudier certaines questions s'il s'agit d'un comité législatif, par exemple.

Il me semble qu'il y a contradiction en l'occurrence. Voulez-vous permettre aux députés de parler à leurs électeurs qui s'intéressent à certaines questions? Vous ne devriez pas alors vous contenter uniquement de leur donner plus de temps pour les rencontrer aux cafés, dans les auditoriums des écoles et dans les sous-sols des églises, car vous devriez au moins conserver le temps dont disposent actuellement ces électeurs pour s'entretenir avec leur député qui s'intéresse à un projet de loi en particulier et qui siège sur un comité chargé de ce projet de loi car ces électeurs veulent alors lui en parler ou parler aux autres députés qui font partie de ce comité.